

Communiqué de presse

Toulouse, le 10 juillet 2024

L'État, la Région Occitanie et les collectivités du territoire s'engagent pour restaurer et développer le potentiel du canal du Rhône à Sète

Le 10 juillet 2024, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, a présidé le 1^{er} comité de pilotage du canal du Rhône à Sète à Villeneuve-les-Maguelone, aux côtés du préfet de l'Hérault François-Xavier Lauch, de la directrice de Voies navigables de France (VNF) Cécile Avezard, de la vice-présidente de la Région Occitanie, Agnès Langevine, et d'élus de conseils départementaux ainsi que des 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du linéaire¹. Dans le prolongement de la « conférence canal » organisée en 2020, les partenaires s'engagent aujourd'hui pour la sauvegarde de cet ouvrage emblématique.

Dans le cadre du Contrat de plan interrégional État-Région (CPIER) Rhône-Saône 2021-2027, l'État (via son opérateur VNF) et la Région Occitanie mobiliseront chacun **25 M €**, soit un total de **50 M €**, complétés par **2 M € de financements européens FEDER Plan Rhône**, pour réhabiliter cette infrastructure et valoriser son potentiel économique et touristique. Par ailleurs, les collectivités présentes ont confirmé leur souhait de s'impliquer dans cette stratégie de développement territorial et de prendre part à cette gouvernance partagée.

Il s'agit ainsi de relancer la dynamique partenariale autour de ce projet de territoire, après la « conférence canal » qui avait rassemblé en 2020 une centaine d'acteurs du territoire démontrant un intérêt partagé pour la sauvegarde de cet ouvrage patrimonial construit au XVII^e siècle.

Véritable trait d'union dans le prolongement du canal du midi, le canal du Rhône à Sète relie 2 départements et traverse 17 communes d'Occitanie sur près de 110 kilomètres. Outre sa valeur paysagère incontestable, il présente de nombreux atouts pour le territoire : il est tout d'abord le vecteur d'activités économiques durables, telles que le transport fluvial de marchandises depuis le port de Sète-Frontignan contribuant à la décarbonation de la logistique portuaire par le report modal de la route vers le fluvial, ou le tourisme vert, au travers notamment de voies cyclables telles que la Via Rhôna. Le canal contribue par ailleurs à la préservation de la biodiversité, en hébergeant des habitats oiseaux sur les berges, favorise le maintien de l'équilibre hydraulique et sédimentaire des étangs où se pratique la pêche, et permet le transfert d'eau douce depuis le Rhône vers la Camargue gardoise pour irriguer les terres agricoles et lutter contre leur salinisation.

Au regard de ces atouts, les acteurs du territoire s'accordent sur la nécessité de restaurer et réhabiliter cette infrastructure majeure, tout en prenant en compte l'impact du changement climatique. Le scénario retenu à l'issue de la conférence canal, qui vise à maintenir un niveau de

¹. Montpellier métropole Méditerranée, Sète Agglopolé Méditerranée, Pays de l'Or Agglomération, Pays de Lunel, Terre de Camargue, Petite Camargue, Nîmes métropole, Beaucaire Terre d'Argence.

fret modéré tout en développant le potentiel touristique, a été évalué à 60 M €. Ce programme de travaux doit permettre de restaurer les berges sur l'ensemble du linéaire, d'effectuer les nécessaires opérations de dragage pour maintenir un tirant d'eau suffisant et de construire un casier dédié à l'accueil des sédiments sur la zone ZIFMAR du port de Sète-Frontignan.

Ce programme d'envergure est à la hauteur des ambitions pour préserver le canal au-delà de 2050 et faire de cet ouvrage la colonne vertébrale d'un modèle de développement équilibré, en parfaite cohérence avec le Plan littoral 21, au service de l'exceptionnel patrimoine naturel et culturel de ce territoire.

« La réhabilitation du canal du Rhône à Sète est une formidable opportunité pour construire, avec les collectivités, acteurs socio-économiques et associations concernées, un projet de territoire fédérateur et structurant. Les investissements prévus sont à la hauteur des enjeux et des ambitions pour le territoire : bien plus qu'une simple voie d'eau, le canal doit être le démonstrateur d'un modèle d'aménagement durable et équilibré, conciliant les enjeux de développement économique, par le transport fluvial et le tourisme, et de transition écologique, par la décarbonation, le développement des mobilités douces, la préservation de milieux sensibles et le maintien d'un équilibre hydraulique, et valorisant l'extraordinaire patrimoine naturel, paysager et culturel sur et autour du canal. L'engagement de l'État et du conseil régional à hauteur de 50 M € est un geste fort qui appelle la mobilisation de l'ensemble des collectivités du linéaire pour porter ensemble un projet aux bénéfices multiples pour les habitants, touristes et entreprises du territoire ».

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

« Nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape déterminante dans le projet de réhabilitation de cet ouvrage emblématique de notre territoire. Toujours collectivement, nous démontrons notre volonté de poursuivre le travail partenarial engagé dès 2020 avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes. Véritable emblème patrimonial, le canal du Rhône à Sète présente également de nombreux atouts en termes d'activités économiques durables, particulièrement grâce au transport fluvial, mais aussi en matière d'attractivité touristique et de loisirs, cyclistes notamment. Aussi, nous avons souhaité investir massivement pour la préservation et la restauration de cette infrastructure sans écluse sur près de 100 km, facile de navigation et qui traverse un territoire exceptionnel, fait de zones de protection environnementale, de sites classées ou inscrits, et de grands paysages. C'est aussi pour cela que nous veillons à ce que les études environnementales de l'ensemble du projet soient particulièrement rigoureuses, » a notamment souligné la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Carole Delga.

« VNF mobilise ses compétences et son énergie pour accompagner la volonté de l'Etat et de la Région de redynamiser les territoires aux abords du canal du Rhône à Sète. Ce développement s'inscrit dans un projet de territoire, local et régional, à l'échelle de l'itinéraire, au service du transport de marchandises, d'un tourisme dynamisé et de la qualité de vie des habitants. Il s'agit de concilier les besoins et les usages pour tirer tous les bénéfices de l'attractivité de la voie navigable ». Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France.

Zoom sur un chantier majeur en cours pour la réfection des berges le long de l'étang de l'Arnel entre Palavas et Villeneuve-lès-Maguelone

Gestionnaire du canal du Rhône à Sète, Voies navigables de France mène la restauration et la re-végétalisation de 1,2 kilomètre de berges particulièrement dégradées le long de l'étang de l'Arnel, classé Natura 2000. Lancés en mars, ces travaux d'une durée de 7 mois représentent un investissement de 2 millions d'euros environ. Il s'agit du premier des gros chantiers de restauration de berges du canal du Rhône à Sète inscrits au contrat de plan interrégional Etat-Régions Rhône-Saône 2021-2027. Ils sont conduits avec une attention toute particulière pour préserver les enjeux écologiques et paysagers du grand ensemble lagunaire palavasien.

Le chantier consiste en la réalisation d'un double rideau tiranté en tunage bois, Cette technique, respectueuse de l'environnement, consiste à ficher à intervalle régulier deux rangées de pieux en chêne non traités de 4 mètres, et à fixer des planches à l'arrière de ces pieux. Afin de reconstituer la berge érodée, l'espace entre les rideaux de bois est enfin comblé avec des sédiments de dragage issus d'un casier voisin, dans une démarche de d'économie circulaire. La végétalisation avec des espèces endémiques constituera la dernière phase des travaux.

En raison du caractère particulièrement sensible du site d'un point de vue patrimonial et environnemental, le canal traversant les étangs de l'Arnel et du Prévost, VNF a sollicité et obtenu toutes les autorisations nécessaires, notamment celles de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et du Ministère, de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) et de la Préfecture de l'Hérault au titre de la loi sur l'eau. Conformément aux recommandations, l'établissement a notamment planifié ses interventions pour éviter les impacts sur la nidification des oiseaux et met en œuvre des mesures anti-pollution et de protection contre les matières en suspension.

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.